

Ville de Montmédy

55600 - MONTMEDY

COMPTE-RENDU VALANT PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du

30 novembre 2020

Les membres du conseil municipal de la ville de Montmédy, légalement convoqués, se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, le lundi 30 novembre 2020 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Était présent en qualité de Maire :

- Monsieur Pierre LEONARD, Maire

Etaient présents en qualité d'adjoints au Maire :

- Monsieur Éric DUMONT, premier Adjoint
- Madame Aurore AMET, deuxième Adjoint
- Monsieur Michel LEROY, troisième Adjoint

Etaient présents en qualité de conseillers municipaux :

- Madame LAUNOIS Sylvie
- Monsieur BORD Jérôme
- Monsieur RICLOT Marcel
- Madame LEBRET Bernadette
- Monsieur ADNET Yannick
- Madame FOURRE Mélanie
- Madame BIGOT Carole
- Monsieur MATHIEU Jérôme
- Madame PALMIERI Virginie
- Monsieur PIERRE Bernard
- Monsieur LECRIQUE Yves
- Monsieur LEONARD Claude
- Madame AARNINK-GÉMINEL Dominique
- Monsieur KIPS Laurent

Etaient excusés :

- Madame BON Evelyne, quatrième Adjoint

Secrétaire de séance : Aurore AMET

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2020.

Point n°60. DM N°2 Paiement de la borne de recharge de véhicule électrique

Point n°61. VIDEOPROTECTION

Point n°62. ELAGAGE

Point n°63. FETES ET CEREMONIES

Point n°64. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Point n°65. Prorogation de l'aménagement forestier de la forêt communale de Montmedy pour la période 2021-2025

Point n°66. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA TAXE DE SEJOUR

Point n°67. DM N°1 BUDGET EAU

Point n°68. DM N°3 COTISATION RAFF

Point n°69. DESIGNATION DE GARANTS POUR AFFOUAGES

Point n°70. MISE A DISPOSITION DU LOCAL 2, RUE FERNAND ANTOINE

Point n°71. TRAVAUX SUR LE GYMNASSE COMMUNAL

Point n°72. ETUDE CENTRE BOURG

Questions et Informations Diverses.

En préambule, il convient d'informer les membres du Conseil de la démission de Mme Laurence GUET, conseillère municipale.

Celle-ci se voit remplacée par Mme Bernadette LEBRET.

Il convient également d'informer le Conseil que deux personnes viendront compléter l'équipe des services techniques à compter de janvier 2021. Elles viennent en remplacement de deux agents en arrêt maladie.

M. Yves LECRIQUE demande quel statut ces agents absents ont réellement. Un mail informatif sera communiqué aux fins d'explicitier la situation.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 18 septembre 2020.

Les membres du Conseil n'ayant pas reçu ce document pour lecture en amont, cette approbation est ajournée au prochain Conseil municipal.

Point n°60. DM N°2 Paiement de la borne de recharge de véhicule électrique

Une borne de recharge de véhicule électrique a été installée sur la place de la Mairie il y a bientôt deux ans.

Cette borne permet aux utilisateurs de véhicules électriques de venir recharger leur voiture gratuitement (via une carte d'abonnement annuelle de 20 €). Cette gratuité courrait à compter de l'installation de la borne et pour deux ans.

Mairie de Montmédy 1, place Raymond Poincaré 55600 MONTMEDY
Tel : 03.29.80.10.40 Fax : 03.29.80.12.98 e-mail : mairie@montmedy.fr

Il conviendra d'ailleurs de statuer sur la prochaine tarification l'année prochaine. Pour cela, une étude fine de l'utilisation réelle de la borne sera faite.

Une convention avec la FUCLEM (Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse) a été passée pour l'installation de cette borne. Cette convention stipule que l'exploitation et le coût de fonctionnement de cette borne sont pris en charge par la FUCLEM, mais que le coût d'installation de celle-ci, à hauteur de 2 500 €, incombe à la commune.

Ces crédits n'ayant pas été prévus lors de l'élaboration du budget il convient donc de les ajouter au travers d'une décision modificative comme suit :

Article 2041583 Subvention borne voiture électrique : + 2 500 €

Article 21534 Réseaux d'électrification : - 2 500 €

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la prise en charge de cette somme.

Point n°61. VIDEOPROTECTION

Des devis ont été demandés aux fins d'estimer le montant d'une installation de vidéoprotection à MONTMEDY.

En amont de toute décision, il conviendra de réunir la Commission santé et sécurité pour travailler sur le sujet et effectuer des propositions sur la base :

- Du recensement des problématiques principales rencontrées à MONTMEDY,
- De la connaissance des effets de la vidéoprotection sur des communes de même taille déjà équipées,
- Des projets de prévention en cours sur le territoire (CSC).

Le Conseil prend acte.

Point n°62. ELAGAGE

L'entreprise Sogea-Berthold, en charge de la mise en place de la fibre optique, a fait parvenir au début du mois d'octobre à la commune une demande concernant des problématiques d'élagage, rendant de facto difficile ou impossible de tirer les nouvelles lignes.

Un courrier a été envoyé aux personnes concernées, soit 5 particuliers et 1 entreprise, leur donnant un mois pour réaliser les élagages, ou pour se manifester auprès de la commune afin que les travaux soient effectués par une entreprise habilitée.

Une partie des administrés s'est occupé de l'élagage, et une autre a demandé l'intervention d'une entreprise, refacturée par la suite. Il s'agit de l'entreprise GAVARD, pour un montant de 1 800 €.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la refacturation des travaux d'élagage à effectuer aux administrés en ayant fait la demande.

Point n°63. FETES ET CEREMONIES

Afin de pouvoir concrétiser le souhait des élus de faire des paniers garnis en lieu et place du repas des anciens, il faut modifier le contenu de la délibération concernant l'article 6232 : Fêtes et cérémonies.

Il est proposé d'ajouter la mention suivante : - La possibilité d'acquérir ou d'acheter les composants de paniers garnis, à destination de la population.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition.

Point n°64. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Amicale des pompiers de Montmedy	1 600,00 €	Sainte barbe - repas pompiers/anciens - Noel enfants+femmes - voyage - achat calendriers - entretien bâtiment
La rando des folies	300,00 €	Achat de matériel
Gym-médy	3 000,00 €	Achat d'une poutre avec matelas intégré
Le pont levis	500,00 €	Projets multiples 2020 - Permanences - Formation des bénévoles - gestion des distributeurs de boissons au parloir - aménagement des abords extérieurs - aménagement du local - action St nicolas - relations avec DRAMAFAD Est
Football Club	3 000,00 €	Déjà versée
Handball club	1 800,00 €	Déjà versée
Centre social	20 000,00 €	Déjà versée

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les montants alloués.

Point n°65. Prorogation de l'aménagement forestier de la forêt communale de Montmedy pour la période 2021-2025

Considérant

- Qu'il est difficile de réviser l'aménagement forestier dans de bonnes conditions techniques dans le contexte de crise sanitaire,
- Qu'il est nécessaire de poursuivre les renouvellements annoncés ainsi que la continuité des actions d'amélioration des autres peuplements,
- Que le projet de prorogation correspond à une logique de gestion durable du patrimoine forestier de la commune.

Il est proposé de proroger l'aménagement de la forêt communale proposé par l'ONF pour la période 2021-2025, et d'approuver le programme des coupes permettant de poursuivre les régénérations en cours et l'amélioration des peuplements.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la prorogation.

Point n°66. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA TAXE DE SEJOUR

Par délibération du 31 mars 2017, la Commune de Montmédy a approuvé la modification de sa tarification municipale afin de collecter et restituer à la Communauté de Communes le produit de la taxe de séjour sur son camping et son gîte de randonnée.

Par délibération du 19 février 2018, il avait été autorisé au Maire de signer une convention au profit de la Communauté de Communes.

Cette convention ne courant que durant le mandat électif précédent, elle est aujourd'hui caduque et doit être donc renouvelée, de même que l'autorisation de signature du Maire par le Conseil Municipal.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le renouvellement de la convention.

Point n°67. DM N°1 BUDGET EAU

Cette action concerne des travaux sur canalisation à la station de la Créelle avec du terrassement. Ce devis n'étant pas en possession des services lors de l'élaboration du budget, il convient de l'intégrer par une décision modificative :

Article 2158 : +1 150 € prélevés sur les fonds libres (excédent d'investissement)

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative.

Point n°68. DM N°3 COTISATION RAFF

Un retard a eu lieu dans le versement des cotisation RAFF pour la retraite additionnelle de l'exercice 2019. Afin de payer les intérêts moratoires en résultat, il faut effectuer une décision modificative comme suit :

Chapitre 67 – article 6711 Intérêts moratoires : +33 €

Chapitre 11 – article 60631 Produits d'entretien : -33 €

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative.

Point n°69. DESIGNATION DE GARANTS POUR AFFOUAGES

La Commune doit donner son accord pour l'inscription à l'état d'assiette 2020 de la coupe prévue de la forêt communale d'une superficie de 6ha, afin de pouvoir délivrer le bois aux affouagistes réglementairement inscrits sur la liste de 2020 pour du taillis et des arbres de moins de 35cm de diamètre.

De plus, il faut trois garants pour cette opération, il est donc proposé :

- Bernard Pierre
- Marcel Riclot
- Michel Leroy

Le délai d'exploitation, vidange compris, est fixé au 31 aout 2021.

Le prix fixé du stère de bois de chauffage est à 7€ TTC l'unité.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la désignation des garants.

Point n°70. MISE A DISPOSITION DU LOCAL 2, RUE FERNAND ANTOINE

Depuis juin 2019, la Commune met à disposition, pour un montant annuel de 200 €, le local situé 2 rue Fernand Antoine, pour l'entrepôt du matériel nécessaire à l'exercice de son activité professionnelle (Lovely instants).

Lors de la délibération du 24/06/2019, il avait été décidé que la mise à disposition serait consentie pour une période d'un an, renouvelable annuellement par décision du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette mise à disposition, et, afin de ne pas délibérer chaque année sur le sujet, de proposer une tacite reconduction de cette mise à disposition, jusqu'à la fin du mandat.

Cette décision serait rétroactive pour une mise à disposition au 1er juillet 2020, date de fin de validité de la précédente convention.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la mise à disposition du local et ce par tacite reconduction.

Point n°71. TRAVAUX SUR LE GYMNASE COMMUNAL

Suite à l'étude réalisée en 2017 sur le gymnase communal, et après concertation des différents acteurs, scolaires comme associatifs, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'opportunité de recruter un Maître d'œuvre afin de réaliser les travaux de rénovation du gymnase.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le recrutement d'un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation du gymnase.

Point n°72. ETUDE CENTRE BOURG

L'étude réalisée par l'EPFL sur l'aménagement du centre bourg nécessite d'y intégrer des points complémentaires, notamment sur l'aménagement de la rue de l'Isle et la préemption de la Mairie pour l'acquisition de certains bâtiments.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'élargissement de l'étude par l'EPFL.

QUESTIONS DIVERSES

- Proposition de la candidature d'Aurore AMET pour représenter la Commune au Conseil d'Administration du Centre social et culturel du Pays de MONTMEDY.
Yves LECRIQUE s'oppose à cette candidature car Mme AMET était auparavant directrice de la structure et invoque un conflit d'intérêt.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide la candidature de Mme AMET, avec 2 voix contre, 5 abstentions et 11 voix pour.

- Le Conseil est informé de l'embauche d'une personne en CDD de 6 mois pour accroissement temporaire de l'activité, qui viendra en renfort de Mme LOIX sur un poste administratif.

Mairie de Montmédy 1, place Raymond Poincaré 55600 MONTMEDY
Tel : 03.29.80.10.40 Fax : 03.29.80.12.98 e-mail : mairie@montmedy.fr

Le Maire lève la séance.

MONTMEDY, le 30 novembre 2020

Vu, le Maire
Pierre LEONARD

Le Secrétaire de Séance
Aurore AMET